

## FICHE DESCRIPTIVE

### CREATION D'UN FORAGE GEOTHERMIQUE SUR LA COMMUNE DE THIONVILLE

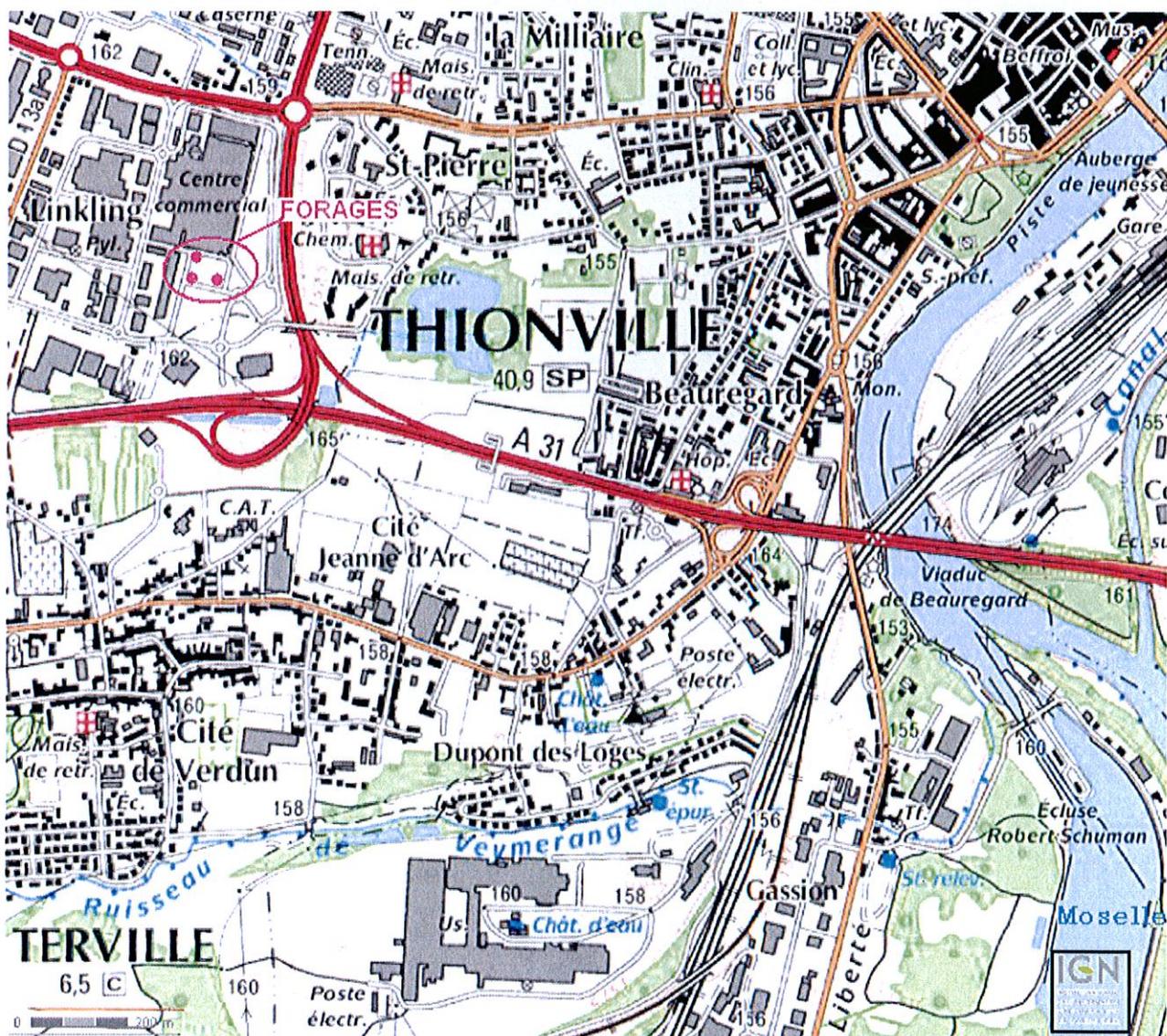
Récépissé n° 57-2013-00011

#### 1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage :  
FINANCIER GERIC SA  
Rue du Maillet  
57100 - THIONVILLE

M. HAMET Jean-Daniel  
Tél : 03 82 82 47 01  
Fax : 03 82 34 97 47

#### Plan de situation du IOTA



## IMPLANTATION DU FORAGE

Le projet concerne la réalisation d'un forage à usage de géothermie en circuit fermé qui servira pour le chauffage et la climatisation du GERIC à THIONVILLE ainsi qu'un forage de réinjection des eaux prélevées dans la nappe.

### Localisation du forage :

Commune	Référence cadastrale
THIONVILLE	Section 79, parcelles n° 377, 379 et 380

## CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Technique du forage	Tarière continue avec tubage de soutènement – diamètre 320/350
Masse d'eau	Nappe d'accompagnement : alluviale de la Moselle
Essai de pompage	Durée totale des essais : 40 heures par ouvrage Pompage, nettoyage et développement 6 heures de 0 à 50 m <sup>3</sup> /h maxi
	Pompage par palier 4 x 2 h (1+1) à 15 – 25 – 35 – 50 m <sup>3</sup> /h maxi
Pompage longue durée	Pompage continu 24 h en débit maxi de 50 m <sup>3</sup> /h
	Remontée – suivi 2 heures
Modalités de rejet des eaux pompées	Décantation préalable Eaux chargées : en bacs de décantation adaptés aux débits d'essais Eaux claires : en réseau EP de la ville

Les déblais issus de la foration seront enlevés au fur et à mesure du déroulement des forages et seront éliminés en décharge agréé.

### Mesures prises pour éviter toute pollution des eaux

Un produit absorbant sera en permanence sur le chantier.  
Aucun stockage de produit polluant sur le site hormis les engins  
Des bacs de rétention seront installés sous la foreuse

### Prélèvement d'eau souterraine

Description du prélèvement d'eau effectué pour le fonctionnement du dispositif de pompe à chaleur :

Débit instantané envisagé	< 50 m <sup>3</sup> /h
Nombre d'heures de prélèvement par jour	14 h
Débit journalier	400 m <sup>3</sup> /j
Nombre de jours de prélèvement par an	300
Période de prélèvement	12 mois
Volume annuel envisagé	124 000 m <sup>3</sup> /an
Nature de la pompe	Immergée et électrique
Dispositif de comptage envisagé	Compteur volumétrique

### Moyens de surveillance

Maintenance par le service technique du Centre commercial ou par une société d'entretien.  
Un relevé volumétrique sera effectué au moins une fois par mois.